

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 - ENTRAINEMENT

Lors des séances de gymnastique, la gymnaste devra être en tenue adéquate : **short et brassière ou justaucorps**.

Les cheveux longs ou mi-longs devront être obligatoirement attachés.

Les montres et bijoux sont interdits.

Les horaires d'entraînement devront, dans la mesure du possible, être respectés. Les gymnastes devront être en tenue 5-10 minutes avant le début de l'entraînement. Tous retards devront être signalés par SMS. Les gymnastes devront être récupérées aux horaires précisés de fin du cours (sauf imprévu qui devra être signalé par SMS). Après l'heure de fin du cours de la gymnaste, elles ne sont plus sous notre responsabilité.

Toute absence devra être signalée par SMS au 06.12.09.55.22 ou par mail : baclotsabrina71@aol.com

Seuls les encadrants sont autorisés à accéder à la salle de gymnastique. Les enfants devront être déposés dans le hall du gymnase et récupérés au même endroit.

Pendant les entraînements et afin de permettre leurs bons déroulements, il est donc demandé aux parents d'attendre leurs enfants dans le hall d'entrée.

Si des parents souhaitent s'entretenir avec les encadrants, ils pourront le faire avant ou après l'entraînement.

ARTICLE 2 – COTISATION

Une inscription devient définitive lorsque le dossier est complet et que la cotisation est réglée en totalité.

La licence sera validée et éditée dès la réception de la totalité du règlement. Le règlement de la cotisation peut se faire en chèque, espèces, chèque vacances ou PASS Sport.

Une facture pourra être éditée après règlement complet de la cotisation.

ARTICLE 3 – ESPRIT SPORTIF ET COMPORTEMENT

Les comportements ou propos antisportifs seront sanctionnés. Tout licencié acceptant le présent règlement intérieur s'engage à entretenir un bon esprit et à faire preuve de convivialité et de respect envers les autres gyms et entraîneurs. Les comportements irrespectueux envers les autres gymnastes ou les encadrants seront immédiatement sanctionnés d'un avertissement. Au bout de 3 avertissements, une exclusion provisoire ou définitive, selon la gravité des faits, pourra être décidée.

Nous rappelons aux gymnastes que la gymnastique est un loisir mais on y vient pour faire de la gym, ce n'est pas une cour de récréation. Bien entendu, il n'est pas interdit de parler mais cela ne doit pas perturber le cours, le sérieux des séances, le groupe et cela ne doit pas entraîner un manque de travail pendant l'entraînement.

ARTICLE 4 – CHALLENGES ET MANIFESTATIONS DIVERSES

Chaque année, des compétitions amicales et manifestations diverses (olympiades, gala, ...) sont organisées. Ces évènements sont ouverts à toutes les gymnastes licenciées au sein du club ainsi qu'à leur parents et familles pour certains évènements.

Les comportements ou propos antisportifs prononcés par les parents ou familles lors des manifestations diverses seront sanctionnés (exclusions temporaires de leurs enfants des entraînements ou disqualifications lors de compétitions).

ARTICLE 5 – COMPETITIONS OFFICIELLES

Notre club est affilié à la fédération UFOLEP et à la Fédération FFGym.

Les compétitions représentent entre 2 et 6 jours selon la fédération et la catégorie dans la saison si nos équipes arrivent à se qualifier. Ce sont les encadrants qui prennent la décision d'engager ou non les gymnastes en fonction de leur motivation, de leurs capacités, de leur assiduité et de leur comportement.

Une équipe est composée de 5 à 6 gyms maximum et de 4 gyms minimum selon l'âge et le niveau. L'équipe n'est en aucun cas nominative, c'est-à-dire que nous pouvons changer les gymnastes de l'équipe au cours de l'année pour toutes raisons. Seuls les entraîneurs sont habilités à composer les équipes. Les parents ne doivent en aucun cas intervenir. Toutes gymnastes engagées en compétitions ne peut être absente sauf en cas de force majeure et avec présentation d'un justificatif (maladie, hospitalisation, blessures, voyages scolaires, décès) Seules ses 5 motifs sont autorisés pour justifier d'une absence. Toute absence non justifiée, la famille se verra infligé une amende.

Si une gymnaste accepte de faire les compétitions, elle doit avoir l'esprit d'équipe quelles que soient ses coéquipières. Les gymnastes sont là pour représenter le club et la ville d'Autun et concrétiser les efforts faits tout au long de l'année.

Les horaires et lieux de ces compétitions ne sont pas faciles. Elles peuvent se dérouler dans toute la France en cas de qualification au championnat de France. Elles peuvent avoir lieu très tôt le matin ou tard le soir. Si une équipe est incomplète le jour de la compétition (c'est-à-dire moins de 4 gyms présentes), l'équipe est disqualifiée et une amende nous sera demandée pour équipe incomplète. Cette amende sera redemandée à la famille dont la gym est absente sans justification.

Il est important également d'accompagner, dans la mesure du possible, vos enfants lors des manifestations car cela est plus rassurant et gratifiant pour eux. Le covoiturage est vivement conseillé

Pour les compétitions par équipes, le club prête le justaucorps et le short. Un chèque de caution de 100 euros sera demandé à la remise de l'équipement et sera rendu en fin de saison si retour de l'équipement.

Pour les compétitions individuelles, la gym devra avoir son propre justaucorps (le dos devra être caché – pas de dos nu).

La Vaillante gymnastique

Date suivie de « Lu et approuvé » en manuscrit et Signature